



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

IHP
Monsieur Philippe Risch
204, route d'Arlon
L-8010 Strassen

N/Réf. : 2026-000553

V/Réf. : 202604884-BIL

Réf. MyGuichet : 2026-A055-C938

Monsieur,

Je me réfère à votre demande du 3 mars 2026 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour la destruction de biotopes au sens de l'article 17 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles dans le cadre d'un projet de construction sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Dippach, section A de Dippach, sous le numéro 984/1736.

Afin de pouvoir apprécier la conformité du projet soumis aux dispositions et aux objectifs de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous invite à procéder aux adaptations suivantes :

- La modification du bilan écologique (2026_00277 - Dippach du 3 mars 2026) en reprenant l'érable sycomore en tant que biotope protégé BK18, y compris l'actualisation des éco-points à compenser et, le cas échéant, des mesures compensatoires ainsi que du solde à verser au pool compensatoire.

Le document sollicité est à envoyer au Service autorisations de l'Administration de la nature et des forêts (autorisations@anf.etat.lu).

DF/ECM: 07.10.2026

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Digitally signed by

Marianne Mousel

Clairnet Signing Time: 2026-07-10 08:34:38
Commitment Type: Proof of Approval
Serial Number: 11167273269108321543
Signature Policy: 1.3.171.1.4.1.5.2

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement

La présente publication a été faite en vertu de l'article 60 (2) de la loi du 18
juillet 2018 relative à la protection de la nature et des ressources naturelles.

Schouweiler, le 07 juillet 2026

Pour la commune de Dippach,
(s.) Manon BEI-ROLLER
Bourgmestre



(s.) Jeff BUFFADINI
Secrétaire ff

DF/ECH : 07/10/2026